

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	40
Représentés	3
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2026

Le mardi 07 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 01 avril 2026, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POU DY, Monsieur Katiana RENE, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Monsieur Billy SOMSOUK, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Delphine ROQUES pouvoir à Madame Bénédicte HACHE
Madame Hacès SASU pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Madame Zahia TAZAMOUCTH pouvoir à Monsieur Robin ALBERT

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ.E.S DU CONSEIL MUNICIPAL À L'OFFICE DE
TOURISME / SYNDICAT D'INITIATIVE**

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉ.E.S DU CONSEIL MUNICIPAL À L'OFFICE DE TOURISME / SYNDICAT D'INITIATIVE

L'Office de tourisme/syndicat d'initiative de Choisy-le-Roi existe depuis 1962. De statut associatif, animé par des bénévoles, il est affilié à la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative. Comme il est stipulé aux articles 4 et 10 des statuts, le Conseil d'administration est composé de 27 membres répartis entre les différentes catégories suivantes :

- de membres d'honneurs désignés par l'Assemblée générale,
- de membres bienfaiteurs,
- de membres actifs ou adhérents,
- de représentants de collectivités
- de représentants d'organismes privés.

Concernant la commune, le nombre de représentant·e·s a été fixé à 5 par l'Office de tourisme/syndicat d'initiative. Ces délégué·e·s seront désigné·e·s par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle, proposés à la délibération du Conseil municipal sous forme de liste bloquée, en accord avec les différentes parties prenantes.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 133-1, et L. 2121-33,

Vu les statuts de l'office du tourisme/syndicat d'initiative de Choisy-le-Roi,

Considérant qu'à la suite du 2^{ème} tour des élections municipales du 22 mars 2026, et à l'installation des conseiller·e·s au Conseil municipal du samedi 28 mars 2026, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Procède à la désignation de 5 représentant·e·s du Conseil municipal de la commune pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office de tourisme/syndicat d'initiative de Choisy-le-Roi.

Suite au vote, sont élus Membres du Conseil d'Administration :

- **M. Julien BOURVEN**
- **M. Vasco COELHO**
- **M. Billy SOMSOUK**
- **Mme Hamida BOUGUEROUA**
- **Mme Martine FOURNIAUD**

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 07 avril 2026

Pour extrait conforme,
Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 09/04/2026

Acte Excéutoire sous référence :

094-219400223-20260407-DEL26056H1-DE